

Compte-rendu – Réunion publique d'information

Appel à projet « Paris sous Paris » - site des Invalides

25 janvier 2018 – 18h30 – 20h30

Présents

- Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement de Paris
- René-François BERNARD, adjoint au Maire du 7^e arrondissement de Paris en charge de l'urbanisme
- Adeline CHAMBE, Directrice adjointe du cabinet de Jean-Louis MISSIKA
- Isabelle FABRE, Chef de projet Réinventer Paris, Direction de l'Urbanisme, Mairie de Paris
- Nancy FERTIN, Responsable de la valorisation immobilière, Direction de l'Urbanisme, Mairie de Paris
- Mélanie BALADIER, Chef de projet site Invalides, Direction de l'Urbanisme, Mairie de Paris
- Stéphanie FUCHY, Responsable coopération et partenariats, SNCF

Introduction de Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que les habitants du 7^e sont toujours très intéressés par les questions d'aménagements et d'urbanisme qui font évoluer leur arrondissement, et qu'elle se félicite de voir une salle comble à l'occasion de cette réunion publique d'information.

Madame le Maire regrette l'absence de Jean Louis MISSIKA, qui a lancé cet appel à projet et dont la présence aurait été pertinente afin qu'il puisse prendre la parole sur le sujet de la suppression du gymnase des Invalides.

A ce titre, Madame le Maire indique qu'elle demande le maintien d'une installation sportive ouverte au public sous la dalle des Invalides. Elle rappelle que la création d'un gymnase au sein de l'Ilot Saint-Germain, dans le cadre de l'opération de création de logements sociaux à l'horizon 2022, ne peut pas être présentée comme une compensation : c'est un complément indispensable pour un arrondissement sous-doté en équipements municipaux.

Présentation de l'appel à projet sur le site des Invalides

La Direction de l'Urbanisme rappelle que la sous-dalle date de la fin du XIX^e siècle, et qu'elle était prévue pour acheminer les visiteurs lors l'exposition universelle de 1900.

- **Le principe de l'appel à projet**

La Ville de Paris a lancé un appel à projet à destination d'équipes pluridisciplinaires invitées à développer des projets urbains innovants. 34 sites parisiens sont mis en jeu dans le cadre cet appel à projet, dont 2 dans le 7^e : l'ancienne station de métro Champ de Mars et la sous-dalle des Invalides accompagnée de l'aérogare Air France.

L'objectif est de permettre l'émergence de nouveaux usages, services, avec des impératifs d'efficacité énergétique et de participations à l'attractivité et au rayonnement de la Ville.

- **Périmètre**

Le site inscrit à l'appel à projet est constitué de parcelles propriétés de la Ville de Paris et de la SNCF. **16 532 m² sont concernés par l'appel à projet, dont :**

- 12 712 m² pour la partie de la sous-dalle des Invalides qui jouxte l'aérogare ;
- 3 820 m² pour le bâtiment de l'aérogare.

La Ville dispose sur ce site de divers équipements : le centre de tri de la Direction de la Propreté et de l'Eau, un centre de stockage de la Direction de la Voirie et des Déplacements et un gymnase de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Le document de présentation de cet appel à projet à destination des candidats prévoit que le centre de tri peut être déplacé mais **doit être maintenu.**

Le commissariat du 7^e n'est quant à lui pas concerné.

- **Les projets pressentis**

La sous-dalle est inscrite en zone urbaine verte au titre du Plan Local d'Urbanisme et elle est classée inondable au Plan de Prévention des Risques d'Inondations de Paris.

Ces deux inscriptions **excluent la création de logements et d'hôtellerie.**

En revanche, les projets portant sur des loisirs, la restauration, la culture et les activités sportives sont possibles.

La DU rappelle qu'un espace internet est prévu pour que les habitants formulent leurs demandes par écrit, à destination des futurs porteurs de projet.

<http://www.reinventer.paris/fr/sites/1305-esplanade-des-invalides-7e.html>

Dans le cas où les propositions ne seraient pas satisfaisantes, le site des Invalides peut être retiré de l'appel à projet.

Propositions et question des participants

- **Questions**

Quel avenir pour la déchetterie ? La création d'une piscine est-elle envisageable ?

Madame le Maire rappelle qu'elle prendra en compte l'intérêt des habitants, et qu'elle s'engage à ce que les futures installations ne nuisent pas aux habitants du 7^e. Elle indique que beaucoup de possibilités sont envisageables, et que le projet peut intégrer des éléments très divers.

Adeline CHAMBE, Directrice adjointe du cabinet de Jean Louis MISSIKA indique que la déchetterie sera maintenue.

Est-il possible de mettre en place un petit jardin sous ce site ?

La participante est invitée à déposer sa contribution sur le site dédié.

Est-ce que les militaires auront leur mot à dire sur le contenu du projet ? Est-ce que le Gouverneur militaire de Paris a donné son avis ?

Madame le Maire explique que les militaires donneront bien évidemment leur avis.

Est-il possible de créer un R-2 sous le premier sous-sol existant ?

Pour Madame CHAMBE, rien ne s'y oppose dans le contenu de l'appel à projet.

Pour la DU, la création d'un deuxième niveau sous-terrain serait difficile, notamment parce qu'il faudra s'attacher à faire rentrer la lumière naturelle.

Comment est pris en compte le risque d'inondation ?

La DU précise que le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de Paris s'applique sur le périmètre de l'appel à projet, et que la réglementation est très précise sur ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire. Il n'y aura donc pas de logement ou d'hôtellerie, mais plutôt des équipements culturels, commerciaux et sportifs.

Y-aura-t-il une part d'activité économique, du commerce ?

Un participant de la réunion publique rappelle que le 7^e était caractérisé par une forte densité de petits commerces et de la présence d'un réel savoir faire artisan.

Madame le Maire acquiesce et indique que ce projet serait une occasion de mettre en valeur ce savoir-faire historique du 7^e.

Est-ce que l'installation d'une fondation est envisagée sur ce site ?

Madame le Maire indique qu'une fondation souhaitait acquérir le site de l'Hôtel de l'Artillerie dans le quartier Saint-Thomas d'Aquin, et que c'est Sciences Po qui s'installera finalement sur ce site. Elle rappelle avoir constamment soutenu cette école, et la politique de développement de son campus dans le 7^e. Une fondation fait partie pour ce site des projets envisageables.

La rampe d'accès à la station RER dans l'aérogare va-t-elle être supprimée ? Peut-on imaginer une aire de jeu en sous-sol ?

La SNCF annonce qu'il n'est pas question de supprimer des accès, mais que c'est aux porteurs de projets de faire les propositions de réaménagement.

La DU indique que la création d'émergence sur le site est sur le principe exclue.

Quel avenir pour le restaurant « Chez Françoise » ?

Le restaurant « Chez Françoise » est sous-locataire d'Air France, et donc devra quitter les lieux à la fin de la concession en 2022. Une offre de restauration sera cependant présente dans la plupart des projets des équipes candidates.

Comment seront limitées les nuisances du chantier ?

La DU indique que tout sera fait pour que le chantier crée le moins de nuisances (sonores et visuelles) possibles. Madame le Maire confirme qu'elle sera très vigilante sur ce point et mènera les combats nécessaires pour éviter l'installation de nombreuses bases-vies sur ce site classé et ses alentours, ainsi que la fermeture de certaines voies de circulation.

Quelle est la composition du jury de désignation ?

La DU répond que la composition du jury n'a pas été encore définie, mais qu'il y aura probablement des élus et des techniciens. La Mairie du 7^e y sera bien évidemment représentée.

Propositions

1- Proposition : installer des espaces sportifs, une annexe du conservatoire, une salle de cinéma.

S'agissant d'un espace sportif, ce site serait une belle opportunité pour renforcer le maillage des installations dans le 7^e, qui reste sous-doté, et qui est également un des seuls arrondissements parisiens à ne pas bénéficier de piscine.

Madame le Maire rappelle que le combat pour sauver le cinéma « La Pagode » a été fructueux. Elle est favorable à un projet de développement de l'offre de cinéma d'art et d'essai dans le 7^e, mais les moyens, en particulier budgétaires, ne dépendent pas de la Mairie du 7^e.

Elle partage le constat d'un manque d'équipements culturels dans l'arrondissement, pour appuyer le conservatoire.

2- Proposition : réserver un espace aux associations.

Madame le Maire indique que l'aspect culturel inclut des locaux ouverts aux associations.

3- Proposition : création d'un espace de co-working ouvert aux start-up et aux étudiants.

La DU rappelle que le cadre de l'appel à projet permettrait ce type d'aménagement. Elle indique que le mécanisme de l'appel à projet démontre que la puissance publique a pris acte de la difficulté à faire de l'innovation via les marchés publics. L'appel à projet, en ne soumettant que peu de contraintes, permet de faire émerger de nouveaux usages.

4- Proposition : halte en surface (bancs, sièges...) pour permettre le repos des promeneurs ?

Madame le Maire indique qu'elle n'a jamais voulu que des bancs soient installés sur l'esplanade des Invalides, pour éviter la fixation de certains publics. Elle rappelle que le parvis du conservatoire avait été régulièrement occupé par des personnes sans abris, qui s'y alcoolisaient et qu'elle avait dû intervenir pour installer des barrières, afin de sécuriser cet espace.

La DU rappelle que le site est classé et qu'il est délicat de l'aménager d'un point de vue réglementaire, même pour y installer des bancs.

Sur la nature des installations, la DU précise que les équipements prévus seront des équipements privés ouverts au public.

Monsieur René-François BERNARD insiste, en clôture de cette réunion, sur la nécessité qu'il y aura de mettre de la cohérence entre le projet de la sous-dalle et la commercialité du quartier du Gros Caillou.

La réunion publique d'information se clôture à 20H30.